

6 – 16 – LABEL FSC - ENGAGEMENT

Créé en 1993 à l'initiative d'organisations de protection de l'environnement, d'organisations professionnelles de la filière bois, de différentes associations de défense des populations locales et d'instituts de certification, le «Forest Stewardship Council» (FSC) ou Conseil de gestion responsable des forêts, est un organisme indépendant.

Sa mission est d'encourager à l'échelle internationale une gestion forestière à la fois respectueuse de l'environnement, socialement responsable et économiquement viable. Pour ce faire, les membres du FSC ont édicté des normes de certification de la gestion et de l'exploitation forestière qui intègrent à la fois des critères économiques, sociaux et environnementaux.

Aujourd'hui la principale activité du FSC est d'accréditer des organismes indépendants qui ont la capacité de certifier la gestion forestière. Les produits issus de forêts certifiées FSC sont autorisés à porter le label FSC.

Depuis 1993, le FSC a certifié 17 millions d'hectares de forêts dans 30 pays et plus de 4500 produits qui portent ce label. Apposé sur un produit en bois et ses produits dérivés, le label FSC garantit aux consommateurs que le produit acheté provient d'une forêt gérée de façon durable, selon des critères écologiques, sociaux et économiques.

La Municipalité souhaite donc que les achats de la Ville et les achats dans le cadre des marchés publics intègrent systématiquement le label FSC aux critères d'achat et de choix des matériaux.

Après avis de la Commission «Travaux, Sécurité, Transports, Ecologie Urbaine» du 18 septembre 2003,

Après avis de la Commission «Economie, Finances, Administration Générale» du 29 septembre 2003,

Sur proposition du Bureau Municipal du 30 septembre 2003,

M. le Maire invite le Conseil Municipal à adopter le label FSC et à l'intégrer à sa politique d'achats.

ADOPTE

.....  
Fait en séance les jours, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme  
Le Maire,